

*
* *
*

En considérant ainsi le passé, ce serait une grave erreur de sous-estimer, voire de considérer comme allant de soi, ce qu'a déjà accompli et ce que fait actuellement le système des Nations Unies. A une époque de changements révolutionnaires, il a largement contribué à l'amélioration de la condition humaine.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle décisif dans le processus de décolonisation qui a donné l'indépendance à des centaines de millions de personnes. Depuis sa création, le Conseil de sécurité a examiné bon nombre des problèmes ardues que les conflits ont posés dans le monde, parvenant dans bien des cas à mettre au point une formule susceptible de servir de base à une solution. Il a aussi pris maintes mesures pour circonscrire et contenir les conflits. Les opérations de maintien de la paix ont permis de maîtriser la violence dans nombre de zones névralgiques. N'oublions pas non plus que s'il y a eu un certain nombre de conflits régionaux, on a pu éviter qu'ils ne dégénèrent en conflit mondial. S'agissant même de la question particulièrement délicate que constitue le désarmement et la limitation des armements, l'accord a pu se faire sur un certain nombre d'éléments.

Le Programme des Nations Unies pour le développement, avec la coopération des institutions spécialisées, représente désormais pour les pays en développement une source indispensable d'assistance économique et technique. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a insufflé vie et espoir à des millions d'enfants et de mères et joué un rôle de premier plan dans la propagation des progrès de la technique et des communications qui peut amener une véritable révolution dans les conditions de survie des enfants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les institutions spécialisées ont, dans leur domaine respectif, apporté une contribution majeure à la solution de problèmes mondiaux.

C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'on doit les définitions officielles des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont tous les êtres humains doivent jouir. C'est elle qui a mis au point la Convention sur le droit de la mer qui met en place un nouveau régime, largement accepté, pour les océans. Au cours des 40 dernières années, l'Organisation a fait progresser la codification du droit international plus qu'on ne l'avait fait pendant tous les siècles précédents. Des millions de réfugiés ont reçu protection et assistance grâce à des institutions ou à des instruments des Nations Unies; l'Organisation a pu sensibiliser le grand public et le mobiliser comme jamais auparavant à l'appui d'activités internationales d'ordre humanitaire; des directives ont été arrêtées pour traiter nombre des problèmes les plus pressants de notre époque, et, si les gouvernements et les peuples du monde ont pu mesurer l'importance de ces problèmes, c'est grâce aux grandes conférences internationales et aux vastes programmes que l'Organisation des Nations Unies a parrainés et dont la Conférence internationale sur la population tenue en août de cette année n'est que l'exemple le plus récent.

Ce n'est que dans un système de coopération multilatérale que ces résultats ont pu être atteints. Qui plus est, dans certaines situations, l'Organisation des Nations Unies ou le Secrétaire général restent essentiels à la communication entre les parties. Je pense, par exemple, à Chypre, à propos de laquelle je viens de lancer une nouvelle initiative en vue d'un juste règlement de la question, à l'Afghanistan, à la guerre entre l'Iran et l'Iraq et à l'Asie du Sud-Est. L'importance cruciale des efforts de rétablissement et de maintien de la paix sauterait aux yeux s'ils devaient cesser. Il est indispensable, en examinant nos problèmes, de ne pas

oublier ce qu'il convient de porter au crédit de l'Organisation et de situer dans une juste perspective des critiques dictées par des considérations politiques.

Il n'en reste pas moins que, malgré toutes les réussites, et elles sont grandes, des dernières décennies, les trois bases essentielles d'un ordre international stable — un système accepté de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement et la limitation des armements et l'instauration progressive d'un système équitable et efficace de relations économiques internationales — ne sont pas encore établies aussi solidement qu'il le faudrait.

Les problèmes qui comptent parmi les plus vitaux et les plus préoccupants donnent plus souvent lieu à des discours enflammés qu'à une collaboration rationnelle. Dans un tel climat, qui n'est pas propre à l'Organisation, tant s'en faut, l'ONU, à laquelle on devrait faire appel pour trouver des solutions constructives, fournit aux critiques une cible commode.

*
* *
*

L'Organisation des Nations Unies est unique en ce qu'elle reflète les aspirations et les frustrations de nombreux pays et groupements du monde entier. Un de ses grands mérites est que toutes les nations, y compris celles qui sont faibles, opprimées ou victimes de l'injustice, peuvent, même lorsqu'elles sont confrontées aux dures réalités du pouvoir, y trouver une tribune et s'y faire entendre. Une cause juste, même si elle ne rencontre que revers ou indifférence, peut trouver un écho à l'Organisation des Nations Unies. Cet attribut de l'Organisation n'est pas toujours très prisé, mais il n'en est pas moins essentiel.

Ce qu'il faut se demander, compte tenu de l'expérience acquise, c'est si les pratiques en vigueur à l'Organisation des Nations Unies sont toujours les plus aptes à favoriser l'adoption des solutions concrètes et équitables et à renforcer la confiance dans une organisation dont l'universalité est l'essence même. Si l'une ou l'autre des parties en cause pousse trop loin l'affrontement au sein des organes délibérants, il devient impossible d'arriver à un consensus sur lequel pourrait se fonder une action pratique. Je comprends parfaitement qu'on cherche à satisfaire de justes aspirations, quelles que soient les difficultés. Mais, dans l'intérêt de tous et dans celui de l'Organisation elle-même, nous devons déterminer avec le plus grand soin quelle est la façon la plus efficace et la plus appropriée d'utiliser celle-ci. L'Organisation des Nations Unies est une monture patiente et de bonne composition, mais on ne devrait pas la forcer à s'immobiliser sans se soucier des conséquences.

Nous devons nous garder d'estomper les différences entre les fonctions spécifiques des principaux organes et des institutions spécialisées, en les utilisant comme des instances interchangeable où poursuivre les mêmes buts politiques. C'est essentiellement selon leurs données propres et dans le contexte qui est le leur qu'il faut examiner les questions, sans quoi la fièvre provoquée par une ou deux d'entre elles risque d'envahir tout le corps politique de l'Organisation.

Quand les résolutions prolifèrent et ne sont pas appliquées, les gouvernements et le public ont tendance à accorder moins de poids aux décisions de l'Organisation des Nations Unies. Or, un tel processus n'aboutit bien souvent qu'à demander au Secrétaire général de présenter une fois de plus un nouveau rapport à la session suivante, perpétuant ainsi une situation sans issue à laquelle seule une action gouvernementale et intergouvernementale peut mettre fin. Une telle façon de procéder ainsi que la répétition quasi automatique de certains points de l'ordre du jour et de